

**SYNDICAT MIXTE POUR LA PLATE-FORME
MULTIMODALE DE DOURGES**



cyff 15.03.2007 - 110 x 12

Madame Dominique MALEGAT MELY
Présidente de la Chambre Régionale des
Comptes du Nord – Pas de Calais
14, rue du Marché au Filé
62012 ARRAS Cedex

Vos Réf. :
ROD.0387 – 2007-110

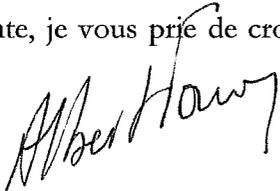
Hénin-Beaumont, le 14 mars 2007

Madame la Présidente,

En application de l'article L 211-8 du code des juridictions financières, la Chambre Régionale des Comptes du Nord – Pas de Calais, a examiné la gestion du syndicat pour la réalisation de la plate-forme multimodale de Dourges.

La chambre a arrêté les observations définitives dans sa séance du 23 novembre 2006 que vous m'avez transmises le 16 février dernier. Conformément aux dispositions de l'article 241-11 du code des juridictions financières, je vous informe que ces observations n'appellent aucun commentaire supplémentaire de ma part.

Vous souhaitant une bonne réception de la présente, je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.


Albert FACON
Président du Syndicat Mixte